# Annexe 1 Règlement provisoire d'utilisation des studios du CN D à Pantin

8.06 > 31.08.2020

# Accès au CN D et aux studios jusqu'au 31.08.2020

- Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs ;
- Aucun autre Occupant que ceux mentionnés lors de la réservation du studio ne sera accepté dans l'enceinte du CN D (pointage nominatif à l'entrée);
- Pour se rendre dans les étages l'Occupant doit prioritairement l'escalier central du CN D. Un marquage au sol indique le sens de circulation dans celui-ci;
- À l'arrivée de l'Occupant les portes des studios sont en position ouverte et doivent le rester pendant toute la durée de l'utilisation des studios ainsi qu'au départ de l'Occupant ;
- L'Occupant doit respecter les créneaux horaires qui lui sont attribués et impérativement libérer les studios à 18:00 au plus tard;
- L'Occupant veillera à ne pas provoquer de nuisance sonore, toutes les portes des studios restant ouvertes ;
- L'Occupant doit limiter sa présence dans les espaces communs tels que les paliers devant les studios ;
- La jauge maximale par studio a été réduite pour permettre le respect des consignes de sécurité sanitaire, elle est affichée dans chacun d'eux et a déterminé l'affectation des studios aux différentes compagnies en faisant la demande;
- En cas de demande de modification ou d'annulation de la réservation, celle-ci devra être impérativement communiquée à l'adresse <u>studios@cnd.fr</u> dans les meilleurs délais et, au plus tard, 48 heures avant la date de mise à disposition prévue. Ceci afin de pouvoir faire bénéficier d'autres compagnies des espaces de travail.

# Règles sanitaires particulières jusqu'au 31.08.2020

- Les vestiaires avec douches ne seront pas accessibles ;
- En cas de sortie du studio pour une longue période, l'occupant s'assure d'amener avec lui ses affaires personnelles et de valeur (le CN D décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte) ;
- Les fontaines à eau et distributeurs de boissons et snacks seront hors service ;
- Si l'une des personnes occupant un studio présente des symptômes alarmants (fatigue intense, maux de tête, courbatures, toux, point douloureux thoracique, gêne respiratoire, perte du goût ou de l'odorat, diarrhée inexpliquée, rougeurs, engelures) :
- pendant l'occupation du studio : prévenir immédiatement le PC sécurité en appelant le +33 (0)1 41 83 27 20 ou le 32 26 (depuis le poste téléphonique installé dans chaque studio) ;
- dans les 15 jours suivant l'utilisation des studios il lui est demandé de tenir informé immédiatement le CN D par mail à <u>studios@cnd.fr</u>

# Règles habituelles d'usage

- Chaussures de danse ou pieds nus obligatoires ;
- Chaussures de ville interdites ;
- Lavage des mains en début et en fin de séance en studio recommandé;
- Prévoir un kit individuel à renouveler tous les jours, composé d'une gourde remplie ou d'une bouteille d'eau, d'un sac pour les chaussures et vêtements portés à l'extérieur ainsi qu'une à deux serviettes pour la protection des surfaces en contacts avec le corps;
- Interdiction de manger à l'intérieur des studios ;
- Interdiction d'introduire des vélos ou des animaux dans le bâtiment (sauf dans le cas d'un chien guide de non-voyants);
- Interdiction de fumer dans tout le bâtiment ;
- En cas d'oubli de sacs ou vêtements dans les studios à la fin de la journée, ceux-ci seront ramassés le soir, stockés à l'accueil du CN D puis évacués au bout de 15 jours ;
- Les lumières et les régies son doivent être éteintes lorsque l'occupant quitte le studio.

### Le CN D assure

- Le maintien en position ouverte des portes à groom pour éviter les manipulations manuelles et pour faciliter le renouvellement et la circulation de l'air (sauf portes coupe-feu non équipées de dispositifs de fermeture automatique) ;
- Le nettoyage des surfaces fréquemment touchées par des personnes différentes à plusieurs reprises dans la journée (rampes, poignées des toilettes, boutons d'ascenseurs, interrupteurs, comptoirs, terminaux de paiement) :
- Le nettoyage/désinfection du studio après chaque utilisation ;

- L'affichage du rappel des gestes barrière et distances de sécurité à respecter dans les espaces de circulation et notamment au niveau des ascenseurs :
- La mise à disposition de distributeurs de gel hydro-alcoolique dans les espaces de circulation ;
- Aérer les studios 15 minutes avant et après leur utilisation.

### Sécurité

- Il est recommandé de consulter les plans d'évacuation en cas d'incendie.
   L'agent de sécurité est en mesure de compléter l'examen de ces plans ;
- Les sorties de secours doivent être libres de tout encombrement ;
- Le CN D applique les règles de sécurité dictées par le plan Vigipirate.
   Selon le niveau d'alerte du plan (Vigilance ou Alerte attentat) il sera demandé à l'Occupant de tenir compte au plus près des règles de sécurité qui lui seront communiquées;
- En cas de blessure ou de problèmes liés à la sécurité, l'occupant devra s'adresser en priorité à l'agent d'accueil :
- au 32 26 (depuis le poste téléphonique installé dans chaque studio) ;
- ou au +33 (0)1 41 83 27 20 (depuis un téléphone extérieur) ;
- En cas d'impossibilité pour joindre l'agent d'accueil, l'occupant appellera les pompiers au 18 depuis le téléphone installé dans le studio et préviendra l'accueil de leur arrivée.

# Présentations professionnelles

Aucune présentation professionnelle ne pourra être effectuée jusqu'à nouvel ordre.

# **Captation d'images**

- Toute captation (audiovisuelle, photographique...) du travail de l'occupant dans les studios n'est autorisée que dans des conditions restrictives, à savoir : utilisation purement interne à l'occupant (visionnage du travail en cours...) ou utilisation à des fins de promotion du projet concerné (démarches auprès de programmateurs...) ;
- Dans les cas précités, l'occupant devra obligatoirement mentionner
   le CN D sur les supports (photographies, vidéos) issus de ces prises de vues ;
- Toute exploitation commerciale des dites images est strictement interdite, sauf accord préalable et écrit du CN D.